

Anthemis  
Mme Méghane Philippart  
Place Albert 1<sup>er</sup>, 9  
1300 Limal

## Renseignements pratiques

### Date

Mardi 2 février 2016 de 13h30 à 17h00

### Lieu

Espace Vinçotte  
Parc Scientifique Créalys  
Rue Phocas Lejeune, 11  
5032 Les Isnes (Gembloux)  
Accès via l'E42 - sortie 13 - parking aisé

### Formation permanente

Avocats.be: 3 points  
Magistrats (IFJ): demande en cours

L'accréditation a été sollicitée pour les magistrats et les stagiaires judiciaires auprès de l'Institut de Formation Judiciaire. Celui-ci ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### Inscription et frais

- par courrier: Anthemis, Mme Méghane Philippart, Place Albert 1<sup>er</sup>, 9 à 1300 Limal
- par fax: 010/40 21 84
- par e-mail: meghane.philippart@anthemis.be
- Inscription en ligne sur [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be), rubrique formation

Droit d'inscription: 130€ TVAC

Le droit d'inscription comprend la participation à la conférence, la pause-café et l'ouvrage «Les obligations particulières de l'employeur public lors du licenciement des travailleurs contractuels. Les méandres de la doctrine et de la jurisprudence à la croisée des droits administratif et social».

L'ouvrage sera remis aux participants le jour du colloque.

Le paiement doit être effectué à la réception de la facture.

### Contact

Anthemis - Mme Méghane Philippart  
Place Albert 1<sup>er</sup>, 9 - 1300 Limal  
E-mail: meghane.philippart@anthemis.be  
Tél.: 010/42 02 99



# Employeurs publics et travailleurs contractuels: des obligations particulières lors du **licenciement** ?

Le mardi **2 février 2016**  
de 13h30 à 17h00

Sous la direction de **Steve Gilson**

A l'occasion de la sortie de l'ouvrage:

« Les obligations particulières de l'employeur public  
lors du licenciement des travailleurs contractuels.

Les méandres de la doctrine et de la jurisprudence  
à la croisée des droits administratif et social »,

par S. Gilson, F. Lambinet, Z. Trusgnach



## Employeurs publics et travailleurs contractuels : des obligations particulières lors du licenciement ?

Le mardi **2 février 2016**  
de 13h30 à 17h00

Le licenciement des contractuels de la fonction publique a suscité depuis près de 25 ans d'intenses controverses doctrinales et jurisprudentielles. Une partie de la doctrine et de la jurisprudence a en effet été amenée à dégager des obligations particulières qui s'imposeraient à l'employeur public lorsqu'il procède au licenciement de ses contractuels, à savoir : l'obligation d'entendre le travailleur avant son licenciement, l'obligation de motiver celui-ci, l'obligation de mentionner les voies de recours dans la lettre de congé.

Dans un arrêt très récent du 12 octobre 2015, la Cour de Cassation a décidé que l'employeur public ne doit pas entendre préalablement son travailleur contractuel ni motiver son licenciement. Cet arrêt, s'il suit l'enseignement de la majorité de la doctrine néerlandophone, se heurte cependant au courant majoritaire dans la doctrine et la jurisprudence francophones. Il y a donc lieu de craindre que cet arrêt n'éteigne pas les controverses et les discussions en la matière.

C'est dans ce contexte que les éditions Anthemis proposent un ouvrage consacré à cette problématique qui tient compte des développements les plus récents en analysant les arguments en faveur et en défaveur de ces obligations particulières qui seraient imposées à l'employeur public, les sanctions en cas de non-respect de ces obligations supposées avérées, la position des différentes juridictions, etc. À l'occasion de la sortie de cet ouvrage, une conférence à vocation pratique est organisée avec les auteurs qui présenteront leurs travaux et se proposeront de répondre aux différentes questions des participants.

## Programme

Sous la direction de **Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur, maître de conférences invité à la Faculté de droit de l'UCL, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège division de Namur

13:30  
Accueil des participants

14:00  
**Introduction - Employeurs publics et travailleurs contractuels : le cadre juridique**  
par **Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur, maître de conférences invité à la Faculté de droit de l'UCL, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège division de Namur

14:30  
**L'obligation d'audition préalable**  
par **France Lambinet**, avocate au barreau de Namur

15:00  
**Questions / Réponses**

15:30  
Pause-café

15:50  
**La motivation formelle du licenciement**  
par **Zoé Trusgnach**, avocate au barreau de Namur

16:20  
**La mention de voies de recours dans les décisions de licenciement**  
par **Steve Gilson**

16:30  
**Questions / Réponses**

17:00  
Clôture des débats



Édition 2016 - S. Gilson, F. Lambinet, Z. Trusgnach

## Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer **avant le 29 janvier 2016**

- par courrier : Anthemis - Mme Méghane Philippart - Place Albert 1<sup>er</sup>, 9 - 1300 Limal
- par email : [meghane-philippart@anthemis.be](mailto:meghane-philippart@anthemis.be)
- par fax : 010/40 2184

À compléter en MAJUSCULES svp

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Entreprise : .....  
Adresse : ..... Code postal : .....  
Localité : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
E-Mail : ..... TVA : .....

Je m'inscris au colloque «**Employeurs publics et travailleurs contractuels : des obligations particulières lors du licenciement ?**» du 2 février 2016 et verse la somme de 130€ (participation + ouvrage) à la réception de la facture.

Date : ..... Signature : .....